

10+5
ansLa validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.

Ma carte d'identité actuelle m'a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 : je suis informé(e) qu'elle bénéficie d'une prolongation automatique de 5 ans, à condition qu'elle m'ait été délivrée alors que j'étais majeur.

Attention, certains pays ne reconnaissent pas cette prolongation. Plus d'infos : diplomatie.gouv.fr

Je peux demander son renouvellement uniquement en cas de changement d'adresse ou d'état civil.

Si j'étais mineur au moment de la délivrance de mon titre actuel, je ne bénéficie pas de cette prolongation automatique et dois donc renouveler ma carte arrivée à expiration

OU S'ADRESSER ?

Je me présente à la mairie de Bourgvilain le **lundi de 10h à 12h** ou le **vendredi de 15h30 à 17h30**.

LES PIECES A FOURNIR : Je présente impérativement les originaux

JE VEILLE A CONNAITRE MA FILIATION (noms, prénoms, dates et lieux de naissance de mes parents : informations que l'on me demandera de compléter sur le formulaire de demande)

DEUX PHOTOS

de 35*45 mm aux normes en vigueur pour les titres d'identité, **prises il y a moins de 6 mois**, sans traces ni pliures

ATTENTION ! en cas de non-respect de ces spécifications ma demande sera rejetée

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DATANT DE MOINS D'UN AN

Je possède un justificatif de domicile à mon nom datant de moins d'un an. Je fournis :
Facture ou échéancier de fournisseur d'énergie, d'eau, téléphone mobile, fixe, internet, avis d'imposition...

Les factures électroniques éditées depuis Internet sont acceptées

J'habite chez un particulier (ami, parents...), depuis au moins 3 mois je présente :

- La copie de la carte d'identité (ou du passeport ou de la carte de séjour) de la personne m'hébergeant
- Un justificatif de domicile à son nom datant de moins d'un an (voir liste ci-dessus)
- Une attestation d'hébergement signée par la personne m'hébergeant

MA CARTE D'IDENTITE A RENOUELER

UN JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE :

Justificatif différent en fonction de la date d'expiration de ma carte d'identité (voir ci-dessous)

MA CARTE NATIONALE D'IDENTITE A RENOUELER EST...

EN COURS DE VALIDITE	PERIMEE DEPUIS...	DETERIOREE
MOINS de 5 ans	PLUS de 5 ans	
JE FOURNIS		
Aucun autre document à fournir	<input checked="" type="checkbox"/> MON PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE ou périmé depuis moins de 5 ans (ou depuis moins de 2 ans si non sécurisé) OU A DEFAULT <input checked="" type="checkbox"/> UNE COPIE INTEGRALE DE MON ACTE DE NAISSANCE DELIVREE DEPUIS MOINS DE 3 MOIS et le cas échéant un justificatif de ma nationalité française (*VOIR AU DOS)	
PERSONNE MAJEURE	RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE	

JE SOUHAITE UTILISER UN NOM D'USAGE (ne figurant ni sur ma carte à renouveler ni sur mon passeport)

Je joins le justificatif correspondant à ma situation :

- Veuvage : acte de décès du conjoint
- Divorce : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de conserver l'usage du nom marital
- Mariage : copie intégrale de mon acte de mariage ou de naissance (délivré depuis moins de 3 mois)

Ma carte d'identité à renouveler est périmée depuis plus de 5 ans, mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans (ou depuis plus de 2 ans si non sécurisé) ou je ne détiens pas de passeport : je présente une copie intégrale de mon acte de naissance

COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (ou un extrait avec filiation)

délivrée depuis moins de trois mois.

Je suis né(e) en France :

J'en fais la demande auprès de la mairie de mon lieu de naissance, par courrier en précisant ma filiation

Je suis né(e) à l'étranger :

J'en fais la demande auprès du Service Central de l'état civil de Nantes, par courrier ou sur Internet : <http://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali>

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE

Je suis né en France et au moins un de mes parents est né en France :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française.

Il est fait mention en marge de mon acte de naissance de ma nationalité française :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française.

Mon acte de naissance a été délivré par le Service Central d'Etat civil de Nantes :

La copie intégrale de mon acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois permet de justifier de ma nationalité française. (sauf s'il porte la référence COL en haut à gauche)

Ma nationalité française ne ressort pas de mon acte de naissance, je fournis selon ma situation, l'un des documents suivants :

- la déclaration d'acquisition de nationalité française établie à mon nom, dûment enregistrée
- l'ampliation du décret de ma naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française
- un certificat de nationalité française quelle que soit sa date de délivrance

Je ne peux présenter aucun des documents mentionnés ci-dessus :

Je m'adresse au Tribunal d'Instance pour obtenir un Certificat de Nationalité Française